

Conseil des ministres du 4 novembre 2009. La biodiversité : plan d'action 2010.

Site d'origine :

La secrétaire d'État chargée de l'écologie a présenté une communication relative au plan d'action français pour « 2010, année mondiale de la biodiversité ».

Près des deux tiers des écosystèmes sont actuellement exploités au-delà de leurs capacités, et la moitié des espèces vivantes connues pourrait disparaître d'ici un siècle.

2010, déclarée « Année internationale de la biodiversité » par l'Organisation des Nations unies, sera l'année où l'ensemble des pays signataires de la Convention pour la diversité biologique, signée à Rio de Janeiro en 1992, feront le bilan de leurs actions et constateront que les objectifs qu'ils s'étaient fixés n'ont pas été atteints. Au-delà du constat, ce rendez-vous doit être l'opportunité d'accroître nos connaissances en matière de biodiversité, d'engager chacun à participer à la protection de cette dernière et de positionner la France sur la scène internationale pour bâtir une plateforme d'experts.

Le plan d'action national, construit avec l'aide d'un comité de pilotage rassemblant tous les acteurs, contribuera au renforcement de nos connaissances, notamment par un inventaire du patrimoine naturel de l'Etat mais aussi par un inventaire communal lancé dans toutes les collectivités volontaires, associant les élus, les scientifiques, les associations et les citoyens. Le grand public sera aussi incité à participer à des recueils de données utiles pour la recherche sur la biodiversité.

Les travaux engagés sur l'approche économique de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes seront poursuivis. Il convient d'éclairer toutes les décisions publiques et privées afin qu'elles soient prises en intégrant leur coût pour la biodiversité et les compensations à mettre en oeuvre.

Enfin, une autorité scientifique mondiale, à l'instar du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), est indispensable pour une mobilisation rapide des connaissances et des experts, et une prise de conscience accrue des conséquences de la perte de biodiversité. La France soutiendra activement l'initiative visant à créer, en 2010, la « plateforme intergouvernementale science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques » (ipBes).